



PASS SANITAIRE

Des mesures punitives à l'encontre des faussaires



Le ministre de la Justice Aimé Ange Wilfrid Bininga

Le Pass sanitaire serait l'objet de trafic par certaines personnes hostiles à la campagne de vaccination contre le coronavirus, démarrée en mars dernier. Le gouvernement prévoit des sanctions contre les auteurs et complices de ces pratiques

déviantes.

« Nous avons appris que certains professionnels de santé vendent des Pass sanitaires, d'autres les tripotent avec les outils informatiques actuels. Nous sommes en train de travailler pour

mettre en place un dispositif qui devrait nous permettre d'en rattraper quelques-uns pour leur faire subir le poids de la sanction », a indiqué le ministre de la Justice, Aimé Ange Wilfrid Bininga, devant les députés. **Page 2**

FOOTBALL

La Fifa inflige des sanctions à la Fécofoot



Fernand Mayembo (dossard 4) aux prises, ici, avec le Sénégalais Keita Baldé/Adiac

La Commission de discipline de la Fédération internationale de football association (Fifa) a requis contre le Congo, notamment Fernand Mayembo et la Fédération congolaise de football (Fécofoot), le paiement de six millions FCFA suite aux incidents survenus lors du match opposant les Diables rouges aux Eperviers du Togo, le 9 octobre dernier à Lomé. L'instance mondiale du football reproche à l'international congolais, également suspendu pour les deux prochaines rencontres des éliminatoires de la CAN 2023, son comportement antisportif affiché envers l'arbitre guinéen, Ahmed Sékou Touré, qui lui avait infligé un carton rouge.

Page 16

SECTEUR FORESTIER

Encore des efforts à fournir envers le marché européen

Dans son rapport d'évaluation des performances de l'administration forestière et les services connexes, rendu public le 3 novembre à Brazzaville, l'auditeur

mandaté a évoqué les progrès réalisés dans le processus de vérification de la légalité du bois exporté en Europe.

Il a, cependant, souligné la néces-

sité d'améliorer les performances du secteur afin de mieux satisfaire la demande du marché européen.

Page 3

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un nouveau fonds pour protéger le bassin du fleuve Congo



Réunie dans le cadre de la Cop 26 qui se tient à Glasgow, en Ecosse, une douzaine de partenaires a annoncé la mise en place d'un fonds de 1,5 milliard de dollars américains dédié à la protection du bassin du fleuve Congo en Afrique centrale.

Ce nouveau fonds, qui devra être alimenté au titre de la période 2021-2025, permettra de prés-

ver une région dont les écosystèmes offrent un abri à quelque 75 millions de personnes depuis des millénaires.

Page 6

EDITORIAL

Mwana Mboka

Page 2

ÉDITORIAL

Mwana Mboka

On peut dire qu'il était de toutes les batailles. Dans les années 1980, l'homme qui vient de nous quitter, avant-hier, 1er novembre, El Hadj Djibril Bopaka, pour ne pas le citer, se fit connaître comme un jeune entrepreneur porté par une grande ambition. Celle de se frayer le chemin dans ce monde très concurrentiel du business où deux choses sont à peu près prévisibles : on gagne ou gagne pas. La première hypothèse sied aux hommes et femmes d'affaires couplant leur ardeur au travail à un peu et même beaucoup de chance ; la seconde à ceux et celles qui n'y arrivent pas.

Dans le cas de l'homme dont nous consacrons ces quelques lignes, peut-être que son ardeur au travail a eu pour fidèle compagnon l'opiniâtreté et donc aussi un peu de chance comme indiqué plus haut. On l'a connu en ces années quatre-vingt-là sous un label tout à fait célèbre : « Bopaka-peinture-mwana-mboka ». La plage publicitaire livrée sur les antennes de Radio-Congo à cette époque l'était par Laurent Botséké, dont on connaissait la puissance de la voix et la justesse du choix des mots en lingala, langue locale qu'il maîtrisait plus que tout autre journaliste si on excepte le doyen Henri Pangui Mobimba.

Bopaka s'était spécialisé dans la production ou la commercialisation de la peinture pour bâtiments, ou les deux, un secteur d'activités alors dominé par les étrangers. Mwana Mboka pouvant être traduit par « Fils du pays », l'annonce publicitaire avertissait à peu près que dans le monde des affaires, un Congolais peut aussi mieux faire. Il y avait sans doute aussi cette fierté légitime que Bopaka-Peinture soit de Mossaka comme Laurent Botséké qui répétait l'alerte radio avec force application.

De fil en aiguille, l'homme d'affaires se reconvertisse à la religion musulmane, devint le bien nommé El Hadj Djibril Bopaka. Opiniâtre cela a été dit, il n'a pas abandonné sa passion première. Comme il aimait aussi prendre les devants là où certains hésiteraient, il a pris la tête de l'organisation des opérateurs économiques congolais. On peut dire que jusqu'à son dernier souffle, il a porté le message de sa corporation exigeant du gouvernement le traitement de la dette intérieure avec un franc-parler quelque fois déroutant.

Militant du Parti congolais du travail, il semblait jouir de la liberté de dire ce qu'il pensait quand il le fallait. Il avait néanmoins toujours prôné la modération jouant de cet attribut pour calmer le jeu ou les jeux dans une société congolaise parfois malmenée par les acteurs les plus en vue du champ politique. On l'a vu à plusieurs reprises appeler ses frères de la religion à tout mettre en œuvre pour préserver la paix sociale et l'unité nationale. Chacun de nous a ses traits de caractère. Bopaka était un battant.

Les Dépêches de Brazzaville

COVID-19

Des faussaires dans le viseur des autorités

Interpellé par les députés sur la lutte contre les agents de santé véreux qui délivrent des certificats et attestations de vaccination aux personnes non-vaccinées, le gouvernement a annoncé des sanctions à l'endroit des auteurs de ces actes.

Le Parlement a autorisé, le 2 novembre, la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour la 29e fois consécutive. Une occasion pour les parlementaires d'interpeller le gouvernement sur certains faits observés dans le cadre de la campagne de vaccination et la mise en œuvre des mesures barrières. Des faits qui semblent être avérés, à en croire le ministre en charge de la Santé, Gilbert Mokoki, qui a annoncé avoir instruit le directeur du Programme élargi de vaccination pour retrouver les personnes ayant travaillé dans un centre de vaccination le vendredi dernier.

« J'ai eu un document qui est un vrai mais sur une personne qu'on a jamais vaccinée. Nous sommes en train de chercher à démanteler ce réseau. Le dispositif

actuel a des faiblesses, il y a une équipe qui est en train de travailler pour faire le toilettage des bases de données en voie de pollution. Lorsqu'on introduit des faux dans une base des données, on pollue le dispositif et ce sera difficile de produire un document sécurisé », a indiqué Gilbert Mokoki.

Les députés ont également informé les membres du gouvernement des contraintes imposées aux personnes vaccinées dans certains centres pour l'obtention des fiches de vaccination. En effet, ces dernières devaient payer des sommes d'argent pour le retrait de l'attestation. « Nous avons appris que certains professionnels de santé vendent des pass sanitaires, d'autres les tripotent avec les outils informa-

tiques actuels. Nous sommes en train de travailler pour mettre en place un dispositif qui devrait nous permettre d'en rattraper quelques-uns pour leur faire subir le poids de la sanction. Nous allons les retrouver, ils seront effectivement sanctionnés », a insisté, de son côté, le ministre de la Justice, Aimé Ange Wilfried Bininga.

De 3, 54 milliards FCFA, l'opération « Coup de poing » est passée à 4,300 milliards

Lancée le 18 octobre par le Premier ministre, l'opération « Coup de poing » a effectivement démarré deux jours après. Son coût global est passé de 3 541 228 437 FCFA à 4, 300 milliards FCFA. Selon le gouvernement, 2, 800 milliards sont déjà débloqués dont 800 millions FCFA affectés aux services de sécurité pour le contrôle. « Je pense que le dispositif de contrôle est visible et nous agissons le plus sur les deux épicentres (Brazzaville et Pointe-Noire) qui enregistrent 70% du taux de contamination », a expliqué le ministre de la Santé, suite à la question d'un député qui demandait l'évaluation à mi-parcours de l'opération.

Les députés ont, par ailleurs, insisté sur leur implication dans la campagne de vaccination. Ce qui passe d'abord, ont-ils estimé, par l'organisation d'une journée parlementaire que la représentation nationale ne cesse de réclamer auprès du gouvernement.

Parfait Wilfried Douniama

« J'ai eu un document qui est un vrai mais sur une personne qu'on a jamais vaccinée. Nous sommes en train de chercher à démanteler ce réseau. Le dispositif actuel a des faiblesses, il y a une équipe qui est en train de travailler pour faire le toilettage des bases de données en voie de pollution. Lorsqu'on introduit des faux dans une base des données, on pollue le dispositif et ce sera difficile de produire un document sécurisé »

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DU BOIS

L'administration forestière outillée sur le système

L'auditeur mandaté vient de rendre, le 3 novembre à Brazzaville, son rapport d'évaluation des performances de l'administration forestière et d'autres services concernés par la vérification de la légalité du bois destiné au marché européen. Des progrès ont été réalisés mais des efforts restent à fournir, a-t-on retenu.

La mission d'audit pour l'amélioration de la conformité au Système de vérification de la légalité (SVL) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire (APV) que la République du Congo a signé, en 2010, avec l'Union européenne (UE). Ce partenariat sur la gouvernance forestière et la transparence dans le secteur du bois prévoit l'installation du SVL dans tous les sites d'exploitation forestière.

C'est dans ce contexte que l'auditeur indépendant a été engagé en février 2021 pour mener l'étude d'évaluation auprès des directions départementales de la Lékoumou, du Niari, de la Sangha et de la Cuvette-Ouest, y compris trois autres administrations impliquées (les administrations du commerce, du travail et de la douane).

À en croire Childeric Noël Ntamba, le chef de division



Les parties prenantes au projet APV-FLEGT/Adiac

traçabilité à la cellule de la légalité forestière et de la traçabilité, ce travail de terrain a permis de surmonter les défaillances observées. « Au niveau des administrations auditées, des défaillances ont été observées que le projet a permis d'améliorer. (...) Corriger les défaillances signifie de

signifier amélioration des recettes liées au bois et à la traçabilité de ce commerce », a-t-il estimé.

Il ressort de l'audit que de nombreuses sociétés forestières sont réfractaires au déploiement du SVL. L'administration a dû employer des moyens pour pouvoir les intégrer dans le nouveau système de contrôle. Les ad-

ministrations forestières locales ont été restructurées et ont bénéficié des moyens de contrôle, afin de continuer à sensibiliser les entreprises forestières au SVL. « Ce projet reste un atout majeur », a martelé Bienvenu Babeta, conseiller administratif et juridique au ministère de l'Économie forestière.

De son côté, le partenaire

européen insiste sur la poursuite des réformes engagées dans la filière bois. « L'UE encourage (la partie congolaise) à poursuivre l'application de la méthodologie acquise, basée sur la norme ISO 9001 sur le système de management de la qualité, pour développer de nouveaux plans d'action visant à résoudre toutes les demandes correctives qui restent à ce jour ouvertes », a souligné Camille Pubill, la chargée de coopération forêt et environnement à la délégation de l'UE. L'initiative sur la transparence forestière bénéficie aussi de l'appui de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, avec une implication de la société civile locale. Tout comme les partenaires européens, l'agence onusienne a réitéré son engagement de continuer à soutenir l'État congolais.

Fiacre Kombo

ZES D'IGNIÉ

Bientôt une usine de production de ciment colle

La société équato-guinéenne Binto s.a, spécialisée dans la fabrication de ciment colle, envisage de s'installer dans la Zone économique spéciale (ZES) d'Ignié.

L'annonce a été faite, le 3 novembre à Brazzaville, au cours d'une séance de travail entre le ministre en charge des Zones économiques spéciales (ZES) et de la Diversification économique, Emile Ouosso, et une délégation de la société équato-guinéenne Binto s.a, conduite par le porteur du projet Honorato Evita Oma. Un projet co-financé par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), la Banque postale du Congo et la BSCA.

« Le chef de l'Etat veut des investissements privés directs au Congo. Et les ZES ont été créées comme levier pour industrialiser le pays. A ces ZES a été ajoutée à notre ministère la diversification économique. C'est à ces deux titres que nous négocions depuis trois mois avec Binto, une société équato-guinéenne qui fabrique du ciment colle. Donc c'est la coopération sud-sud qui a répondu à notre appel », a fait savoir Emile Ouosso. Et d'ajouter : « L'entreprise

est prête et veut aller très vite. Elle sera installée rapidement dans la ZES d'Ignié ».

Après la société Arise, la société Binto s.a. entend investir dans la ZES d'Ignié. Spécialisée dans la fabrication du ciment colle, cette société s'est montrée, par la voix du porteur de ce projet, « impatiente » pour l'implantation d'une usine, grâce aux multiples avantages qu'offre le Congo à travers la loi portant création des ZES.

Autres raisons : la présence des infrastructures de base à l'instar des routes bitumées, l'eau et l'électricité, les avantages fiscaux douaniers, mais aussi la présence des gisements de sable fin qui constitue la principale matière première pour la fabrication du ciment colle.

Au cours de cette séance de travail, la délégation de ladite société a présenté le rapport de sa réunion, tenue la veille, avec la BDEAC, la Banque postale du Congo et la BSCA. Une présentation technique du projet et du

plan de financement, ainsi que la présentation des avantages qu'offre une ZES ont été faites à cette occasion. « Le tour de table a été fait avec leurs banquiers. De ce côté, tout est déjà prêt. Il reste à sélectionner un site à Ignié pour pouvoir installer leur usine », a relevé le ministre des ZES.

Cette délégation qui séjourne du 1er au 5 novembre en terre congolaise visitera, avec les techniciens du ministère ainsi que ceux du Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics (BCBTP), la ZES d'Ignié pour faire des prélèvements de sol en vue de l'implantation de cette usine.

« Si nous arrivons ici pour investir, nous aurons beaucoup d'avantages. Au lieu de payer un terrain, puisque nous sommes prêts à payer un terrain et aujourd'hui nous reportons cette décision, avec des avantages que vient de dévoiler le ministre [NDLR]. Raison

fondamentale que nous avons choisi le Congo pour externaliser nos activités vers les autres pays de la sous-région comme la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Angola et le Cameroun », a fait savoir le chef de la délégation.

« Accompagner ce type d'investissement »

Pour échapper au tout-pétrole, le Congo a instauré une politique libérale en vue de diversifier son économie à travers tous les secteurs, principalement le secteur agricole.

Dans le cadre de la politique des ZES, une batterie de mesures a été érigée afin de permettre à une société qui s'installe de bénéficier, entre autres, d'un taux zéro sur l'impôt sur les sociétés pendant dix ans, un taux zéro sur la TVA, un taux zéro sur l'importation de l'équipement, des matières premières, des pièces détachées, un taux zéro sur les impôts de son

personnel expatrié, un taux zéro pour exporter en zone Cémac. Des avantages prévus par la loi, qui font également office de mesures incitatives pour favoriser l'éclosion des ZES au Congo.

Et le ministre des ZES de conclure : « Les banques qui sont au courant de ces mesures vont améliorer leur approche de financement des entreprises, même les banques commerciales. Parce que les banques commerciales sont souvent réticentes à financer l'investissement qui est du long terme sur les ressources, les dépôts à vue, des clients. Sauf les banques à vocation de développement comme la BDEAC, la Banque postale du Congo qui sont des banques d'investissement. Les banques ont des lois et elles devraient être plus à l'aise lorsqu'un client s'approche d'elles pour demander un financement sur les bases d'une installation dans la ZES ».

Josiane Mambou Loukoula



PUBLICATION DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (COBAC)

A l'issue des sessions disciplinaires virtuelles des 25, 26 et 27 août 2021 tenues à Libreville, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a pris les sanctions disciplinaires ci-après :

-LA CONGOLAISE DES BANQUES (LCB Bank) : la Commission Bancaire a infligé le 25 août 2021 un avertissement pour non-respect d'une injonction à LCB Bank et à ses dirigeants sociaux: MM. Humbert PENDINO (Président du Conseil d'Administration), Mohamed Essaid Benjalloun TOUIMI (Directeur Général) et Manuel ANDRE (Directeur Général Adjoint).

-APESA FUNDS : la Commission Bancaire a prononcé le 25 août 2021 un blâme à l'encontre du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur NAMBOUH Edward Mingoh, pour non-respect de ses obligations d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant d'Apesa Funds dont il assure la certification des comptes.

-BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM) :

•le 25 août 2021, la Commission Bancaire a infligé, pour non-respect d'une injonction, un blâme à la BACM et à ses dirigeants sociaux: MM. Léon KOFFI KONAN (Président du Conseil d'Administration), Eric Valéry ZOA (Directeur Général) et Sayouba OUEDRAOGO (Directeur Général Adjoint) ;

•le 27 août 2021, la Commission Bancaire, pour manquements graves aux textes relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), a démis d'office les membres du Conseil d'Administration: MM. Léon KOFFI KONAN (Président du Conseil d'Administration), Paul Mesmin NTONGA, KONE DOSSONGUI, Daniel TOURE, Soungalo TRAORE, Albert KOUINCHE, Georges WILSON, Jean Victor NGUE, OUAMBO.

Elle a aussi infligé, pour manquements graves aux règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi qu'à la réglementation des changes, un blâme à MM. Eric Valéry ZOA (Directeur Général) et Sayouba OUEDRAOGO (Directeur Général Adjoint).

C4ED : la Commission Bancaire a prononcé le 25 août 2021 un blâme à l'encontre du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur PEKEKUE Zacharie, pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de C4ED dont il assure la certification des comptes.

CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA-BANK) : la Commission Bancaire a infligé le 26 août 2021, pour défaut d'autorisation préalable, un blâme à l'établissement et à ses dirigeants sociaux: MM. Albert NKEMLA (Président du Conseil d'Administration) et André Alexis MEGUDJOU (Directeur Général).

-BANQUE DE L'HABITAT DU TCHAD (BHT) : la Commission Bancaire a infligé le 26 août 2021 un blâme à l'établissement pour non-respect d'une injonction.

SOLUTION FINANCE GIE (SOFIN GIE) : la Commission Bancaire a prononcé le 26 août 2021 un blâme à l'encontre du commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Bell Bell, pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de SOFIN GIE dont il assure la certification des comptes.

SOCIETE GABONAISE DE CREDIT AUTOMOBILE (SOGACA) : la Commission Bancaire a infligé le 27 août 2021, pour non-respect des injonctions et persistance des infractions à la réglementation prudentielle, un avertissement à la SOGACA et à ses dirigeants sociaux: MM. Hichem ZGHAL (Président du Conseil d'Administration), Skander ZOUCHE (Directeur Général) et Rufin NZOGHE (Directeur Général Adjoint).

CCEC : le 27 août 2021, la Commission Bancaire a statué par défaut et infligé un blâme au commissaire aux comptes titulaire de CCEC Cameroun, Monsieur MOUENDE TCHUIKAM Thomas, pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de CCEC Cameroun dont il assure la certification des comptes.

CEC : le 27 août 2021, la Commission Bancaire a décidé de statuer par défaut

à l'encontre de Monsieur MOUKAM Fidèle, commissaire aux comptes titulaire de CEC. Elle lui a infligé un blâme pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de CEC Cameroun dont il assure la certification des comptes.

SOFINED : le 27 août 2021, la Commission Bancaire a décidé de statuer par défaut à l'encontre de Monsieur Achille NIEBOU, commissaire aux comptes titulaire de SOFINED Cameroun. Elle lui a infligé un blâme pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de SOFINED dont il assure la certification des comptes.

NATIONAL FINANCIAL CREDIT (NFC) BANK : lors de sa session ordinaire du 23 août 2021, la Commission Bancaire a infligé un avertissement à M. Julius MANJO BERDU, Administrateur Provisoire, pour défaut de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Pour la Commission Bancaire,

Le Président,



ABBAS MAHAMAT TOLLI

VISITEZ LE MUSEE GALERIE
DU BASSIN DU CONGO

Musée
du Bassin du Congo

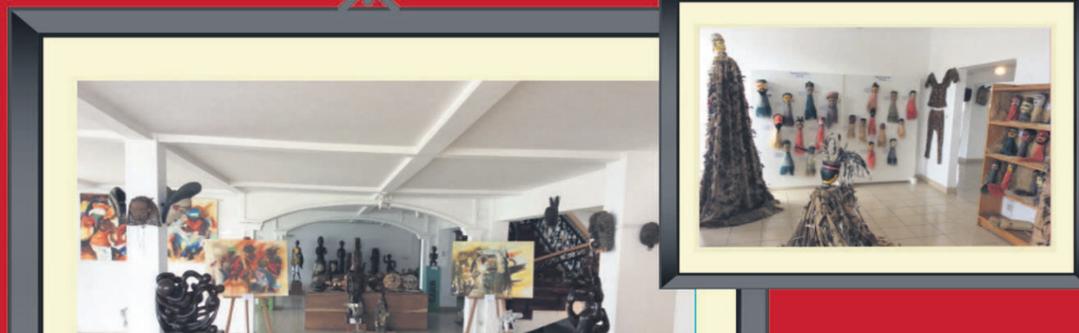
galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



TRIBUNE LIBRE

Patrimoine !

Il y a quelque temps, une polémique s'était installée dans le pays sur le retard pris dans l'application de l'article 55 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui stipule, entre autres, « tout citoyen, élu ou nommé à une fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci ». Certes, il y a eu une lenteur de la part des gouvernants à se mettre en conformité avec la loi. Mais cela ne saurait justifier toutes les insinuations autour de cet article de la Constitution. De là à parler de manipulation ou de manœuvre dilatoire, il y a manifestement un peu de la mauvaise foi. Comme nous le savons tous, la conception d'un idéal est parfois loin de sa réalisation. De même qu'il peut y avoir un long chemin à parcourir entre un projet et son aboutissement.

Le 25 octobre dernier, lors de l'audience spéciale solennelle de la Cour suprême au Palais de justice, les membres du gouvernement de la République se sont conformés à cette disposition, en procédant au dépôt de déclaration de leur patrimoine respectif. Ce qui, logiquement, devrait rendre inutile tout débat sur cette question. Mais non ! De bons esprits ont encore trouvé à redire. Pour certains d'entre eux, cette déclaration de patrimoine, ainsi faite par les membres du gouvernement, n'est rien d'autre qu'un « marché de dupes » consistant, une fois de plus, à berner les Congolais. Une autre polémique à laquelle les Congolais veulent encore se satisfaire.

Pourtant, la déclaration de patrimoine n'est qu'un inventaire de l'ensemble de biens détenus par de hautes personnalités identifiées par la loi, en raison de leur rang, leur statut ou leur fonction. Le gouvernement, dans un souci de transparence, s'est plié à cette exigence. Dès lors, il a ouvert la voie aux autres assujettis à la déclaration d'intérêts et de patrimoine de se conformer, eux aussi, et sans plus hésiter, à cette disposition constitutionnelle. Cet acte a été, de l'avis du président de la Cour suprême, Henri Bouka, un fait majeur en matière de gouvernance et de lutte contre les antivaleurs. En ceci que cette obligation a été mise en place afin de veiller à l'évolution patrimoniale des élus et des dirigeants.

A la vérité, le gouvernement vient de mettre à mal la mauvaise opinion qui insinuait que la loi sur la déclaration de patrimoine n'était qu'une poudre aux yeux, destinée à distraire les citoyens. Une loi de pure forme qui ne connaîtrait jamais son application. Nous y sommes, cependant !

Le choix de la date de lancement de cette opération, le 25 octobre, n'est pas anodin. Une coïncidence remarquable, de notre point de vue. L'application de l'article 55 de la Constitution du 25 octobre 2015 traduit plutôt la volonté de renouer avec les valeurs d'intégrité promues par le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, et qui s'imposent dans la construction de notre pays et de l'État de droit.

En définitive, la déclaration de patrimoine des hautes autorités du pays vise surtout à renforcer le dispositif de lutte contre la fraude et l'enrichissement illicite et, par ricochet, à garantir la transparence et le principe de la bonne gouvernance.

Le ministère du contrôle d'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans les administrations publiques devrait se saisir de cette opportunité pour penser à créer une plateforme numérique sur laquelle les personnalités assujetties à la déclaration d'intérêts et de patrimoine, pourraient faire leur déclaration des biens. Autant une telle initiative s'avère nécessaire, au regard des exigences de la loi quant aux informations à fournir et au nombre élevé de personnes concernées, autant elle faciliterait l'archivage des dossiers. Quitte à prendre les précautions nécessaires en vue de la préservation du principe de confidentialité des données.

Valentin Oko

COVID-19

L'hypothèse d'une troisième dose de vaccin exclue au Congo

Depuis un mois, le Congo subit de plein fouet la troisième vague du coronavirus, marquée par la hausse des contaminations et des décès. Dans l'opinion, on parle déjà d'une éventuelle troisième dose de vaccin. Interrogé par les sénateurs, le 2 novembre, lors de la 29e prorogation de l'état d'urgence sanitaire, le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, a signifié que de l'avis des experts, cette hypothèse n'est pas encore envisagée.

Devant les sénateurs, le ministre de la Santé et de la Population a soutenu qu'actuellement la situation épidémiologique s'avère préoccupante au regard de la progression de la pandémie. Se référant aux dernières données statistiques sur la situation épidémiologique, Gilbert Mokoki a indiqué qu'octobre a été le mois le plus sombre depuis le début de la pandémie au Congo en termes de contaminations et de décès.

« Du 1er au 25 octobre 2021, nous avons enregistré 59 morts liés à la pandémie. Entre le 22 et le 25 de ce mois, il y a eu 425 nouvelles infections, faisant neuf décès supplémentaires. Du 25 au 28 octobre, cependant, plus d'une vingtaine de nos compatriotes ont été emportés par la pandémie. C'est pour dire que la situation devient très préoccupante. Le Congo compte à ce jour 258 décès liés à la covid-19 », a détaillé le ministre de la Santé et de la Population.

Toutefois, Brazzaville demeure l'épicentre de la maladie avec 2 446 nouvelles infections dont 90 sujets sont hospitalisés; 49

sous assistance respiratoire et 1057 sont suivis à domicile. A Pointe-Noire, second foyer de la maladie, a renchéri Gilbert Mokoki, 114 personnes sont hospitalisées dans la même période dont 73 sous oxygène et 947 en train d'être suivies à domicile. Quelques nouvelles infections sont détectées dans d'autres départements. Le variant indien, dit Delta, est le plus actif sur le terrain mais la vaccination demeure l'unique moyen pour contrer et/ou freiner la propagation de la maladie.

La troisième dose de vaccin n'est pas encore à envisager

Pour briser au plus vite la chaîne de contamination, le gouvernement a lancé, il y a peu, l'opération « Coup de poing ». A cet effet, des dispositions techniques nécessaires sont prises dans la sensibilisation en vue de pousser la population à se faire vacciner massivement. L'objectif, à terme, est de vacciner 750 000 personnes en 45 jours, question de garantir une immunité collective de 20% à l'issue de l'opération. Ce qui fait que depuis le début de l'opération, lancée il y

a quelques jours, la courbe de contamination a chuté, passant 18,5% au mois d'octobre, à 5,6% à ce jour, selon le ministre de la Santé.

« En Chine ou en Russie d'où nous avons acquis ces vaccins, la troisième dose de vaccin est autorisée et l'a été par rapport au contexte. Mais en ce qui concerne le Congo, le comité d'experts qui s'est réuni, a estimé que cette hypothèse n'est pas encore envisageable au stade actuel de la pandémie », a souligné Gilbert Mokoki.

S'exprimant à l'occasion, le président du Sénat, Pierre Ngolo, a souhaité que des mesures plus sévères soient renforcées au niveau des aéroports Maya-Maya de Brazzaville et Antonio-Agostinho-Neto à Pointe-Noire. Il a plaidé aussi pour que le prix du test PCR soit réduit pour les Congolais venant de l'étranger.

Défendu par le ministre de la Justice, Aimé Ange Wilfrid Bininga, le projet de loi portant prorogation pour la 29e fois de l'état d'urgence sanitaire a été adopté après de légers amendements.

Firmin Oyé

OPÉRATION COUP DE POING

Des bus "Mal à l'aise" mis en fourrière

Pour n'avoir pas respecté le nombre de passagers à bord, en cette période de l'opération «Coup de poing» lancée le 18 octobre pour renforcer la lutte contre la covid-19, les bus de la Société des transports publics urbains (STPU), communément appelés "Mal à l'aise" ont été mis en fourrière par le commandement territorial des forces de police, le 2 novembre à Brazzaville.

Depuis la limitation du nombre des passagers dans les moyens de transport en commun l'année dernière afin de couper la chaîne de contamination de la pandémie, les bus de la STPU n'avaient jamais respecté ce principe. Les autres transporteurs étaient montés au créneau pour fustiger les pouvoirs publics jugés passifs du fait.

En réalité, il est établi depuis le début de la pandémie en mars 2020 que quatre personnes au maxi-

mum sont autorisées dans un pic-nic au lieu de dix ; dix personnes dans un véhicule Hiace au lieu de dix-huit. Le bus Coaster devrait se limiter, quant à lui, à vingt personnes et les bus STPU ne devraient prendre que trente passagers.

Aujourd'hui, avec l'opération «Coup de poing», tous les moyens de transport sont traités avec la même rigueur. Il n'y a visiblement plus de raison d'évoquer la discrimination.

En rappel, l'opération "Coup de poing", fixée à quarante-cinq jours, repose sur sept urgences dont la première est la vaccination : vacciner au moins 750 000 personnes au cours de l'opération afin d'atteindre un total de 1 029 089 personnes vaccinées, soit une couverture vaccinale de plus 20% et espérer totaliser au moins 30% à la fin de l'année, puis 60% à la fin du premier semestre 2022.

Rominique Makaya

INTERVIEW

Régis Ségala : « Mon souci premier est de répondre aux préoccupations, aux besoins et aux envies des Brazzavillois »

Après avoir pris ses fonctions de directeur délégué de l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, Régis Ségala, dans une interview exclusive accordée aux Dépêches de Brazzaville, exprime toute sa satisfaction de travailler à cet institut, déballe sa feuille de route et invite les Brazzavillois non seulement à venir à l'institut mais aussi à faire des suggestions. Entretien.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Comment avez-vous accueilli la nouvelle de votre nomination comme directeur délégué de l'IFC de Brazzaville ?

Régis Ségala (R.S.) : Avec plaisir ! C'est avec beaucoup d'enthousiasme mais aussi beaucoup de fierté que j'ai accueilli cette nouvelle qui est une belle promotion professionnelle. Je suis issu du ministère de l'Éducation nationale en France et détaché auprès du ministère des Affaires étrangères. Avant de venir au Congo, j'étais à l'Alliance française de Kisangani, en République démocratique du Congo (RDC). Ici au Congo, je cumule deux fonctions : directeur délégué de l'IFC de

Brazzaville et attaché de coopération universitaire. Quand on passe d'une alliance française où les structures, les équipes et les subventions sont souvent un peu plus réduites et les budgets moindres, à un institut français, c'est une autre dimension. Je prends cela comme une manière de relever le défi surtout lorsque je dois succéder à Marie Audigier, l'ex-directrice déléguée qui a fait un excellent travail pour l'IFC ; un travail qui a été reconnu par sa hiérarchie, par ses pairs. Je dois maintenant relever un double défi : diriger cet institut et succéder à Marie Audigier.

L.D.B. : Quelle est votre feuille de route ?

R.S. : Le principal objectif est de poursuivre dans l'attractivité de notre offre culturelle mais aussi notre offre de formation linguistique et de certification. Ne pas négliger certains services au profit d'autres. Au niveau de la médiathèque, proposer de nouvelles activités et la faire rentrer dans l'ère du vingt et unième siècle avec les outils numériques qui sont les outils de demain. Il faut trouver cet équilibre : offrir un bel agenda culturel et en même temps répondre aux attentes des apprenants qui ont le goût d'apprendre le français de manière attractive et ludique. Faire en sorte qu'ils puissent fréquenter la médiathèque et avoir accès à des ressources multimédias innovantes. Bref, la feuille de route est : innovation, modernité, attractivité.

L.D.B. : Concrètement, quelles sont vos priorités ?

R.S. : Concernant les priorités, il faudrait dynamiser deux services : le service des cours et certifications ainsi que la médiathèque. Nous allons rapidement dynamiser le service de la médiathèque en offrant des outils numériques. Je pense notamment au "Novembre numérique". Pour la première fois cette année, au mois de novembre, l'IFC propose différentes activités dont un tournoi de jeu vidéo. La médiathèque va aussi accéder à une plateforme de ressources scientifiques et des sciences humaines et sociales avec 450 références d'ouvrages scientifiques. Ce service s'adressera exclusivement aux étudiants, aux chercheurs des universités. Chacun pourra disposer d'un accès gratuit pour effectuer des recherches à travers des tablettes ou des ordinateurs.

L.D.B. : Le Forum des études en France et au Congo a été votre premier grand contact avec les responsables de l'en-



seignement, élèves et étudiants congolais. Comment aviez-vous trouvé ce moment ?

R.S. : Les autorités congolaises avec qui j'ai pu échanger tout de suite, ma hiérarchie également, ont été très chaleureuses ! J'ai trouvé ce moment à la fois convivial, détendu et sérieux. J'ai pu constater les préoccupations des Congolais. On sent qu'il y a un besoin de formation. Je crois que les Congolais sont très sensibles à ce que l'institut propose à travers ce forum de formation : orienter, accompagner, conseiller. Je crois aussi que les élèves et étudiants congolais sont très soucieux de leur avenir et c'est une très bonne chose. Pour une première activité, je trouve que cette sixième édition a été un grand succès. Il y a eu beaucoup du monde et nous avons su gérer ce flux important.

L.D.B. : Brazzaville c'est aussi la capitale de la mode, prévoyez-vous quelques activités dans ce sens à l'IFC ?

R.S. : J'aimerais que l'IFC Brazzaville valorise la mode, puisqu'en Afrique en général, c'est un domaine qui plaît beaucoup avec de très beaux tissus, des très beaux

pagnes. Nous allons organiser une «Fashion-week» qui s'étalera sur plusieurs jours. Il y aura un marché de la mode, des sorties de collections, des expositions...

L.D.B. : Avez-vous un message à délivrer à l'endroit des Brazzavillois ?

R.S. : Tous les Brazzavillois sont les bienvenus à l'IFC ! Nous essayerons au mieux d'être au plus proche de leur besoin, de leurs préoccupations. Proposer des activités, que ce soit au niveau de la médiathèque, au niveau culturel ou de l'offre de formation, et pas seulement linguistique car il peut y avoir aussi des formations en informatique, ou autres. L'IFC n'est pas ici pour que le directeur se fasse plaisir à travers une activité éloignée des préoccupations des Congolais et des Brazzavillois. Mon souci premier est de répondre aux préoccupations, aux besoins et aux envies des Brazzavillois. C'est comme ça que je vois ma mission. Quant aux partenaires, ils restent les mêmes. J'espère que notre partenariat se poursuivra autant qu'il a été fructueux avec l'ancienne équipe.

Propos recueillis par Bruno Okokana

COP 26

Un nouveau fonds pour protéger le bassin du Congo

Au total, douze donateurs financeront le nouveau fonds, estimé à 1,5 milliard de dollars, entre 2021 et 2025.

Démarrée le 31 octobre dernier, la 26e Conférence internationale sur le climat (COP 26), qui se tient actuellement à Glasgow, en Ecosse, livre déjà ses premiers résultats. Le 1er novembre, plusieurs pays ont annoncé la mise en place d'un Fonds de 1,5 milliard de dollars destiné à protéger le bassin du Congo.

S'étendant sur six pays (le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon), le bassin du Congo est considéré comme le deuxième poumon de la planète après l'Amazonie. D'après le World Wild Fund, il nourrit et fournit un abri à 75 millions de personnes depuis plus de cinquante mille ans. Alors que le réchauffement climatique touche de plein fouet les pays africains, sa protection est de plus en plus au cœur des débats scientifiques.

Selon un communiqué du gouvernement britannique qui abrite l'événement, ce sont au total douze donateurs qui financeront ce fonds entre 2021 et 2025. Bien que les détails des autres financements n'aient pas été révélés, Londres a déjà annoncé son engagement à hauteur de 409 millions de dollars, pour protéger une zone qui abrite « la deuxième plus grande forêt tropicale du monde [et] qui est menacée par l'exploitation forestière, minière et agricole industrielle ».

Alors que l'Afrique qui l'abrite est considérée comme l'une des premières victimes du réchauffement climatique, sa protection attire de plus en plus l'attention de la communauté scientifique et des dirigeants internationaux. A l'occasion de la COP 26, le Collectif de ministres de l'Environnement et de chercheurs pour la défense du bassin du Congo a ainsi appelé à la mobilisation de 150 millions de dollars pour mettre en œuvre un programme de recherche sur dix ans, destiné à améliorer les données scientifiques sur cette zone vitale pour la planète.

Notons que dans le sillage du nouveau fonds, un accord mondial a été annoncé pour mettre fin à la déforestation, d'ici à 2030. Signé par des dirigeants dont les pays comptent pour 85% de la surface forestière mondiale, ce projet nécessitera un investissement de 19,2 milliards de dollars. Alors que de nombreux engagements de ce genre ont déjà été pris par le passé sans avoir été respectés, des observateurs restent sceptiques sur la capacité des pays à honorer les nouvelles promesses faites à Glasgow.

Josiane Mambou Loukoula

ENVIRONNEMENT

Une décharge publique érigée au centre de Pointe-Noire

La honteuse décharge qui commence à inquiéter les Ponténégrins est érigée derrière l'hôpital des Forces armées congolaises en face du marché La Frontière, dans le premier arrondissement Emery-Patrice-Lumumba.

« Cette décharge est une honte pour les autorités municipales et les services d'hygiène de la ville. Avec les pluies qui arrivent, je me demande si la population qui vit aux alentours n'hume pas de l'air pollué provenant de cet endroit. Les odeurs commencent de plus en plus à mettre mal à l'aise même des passants », s'est plaint un menuisier au marché La Frontière.

La décharge en plein centre-ville

de Pointe-Noire perturbe non seulement la population du premier arrondissement, mais également celle de toute la ville en général. D'une source proche des services d'hygiène de la place, on parlerait d'un consentement qui a permis à la société d'assainissement et de ramassage d'ordures et déchets d'ériger cette décharge publique à cet endroit. « Cette décharge érigée au centre de l'arrondissement Emery-Pa-

trice-Lumumba, non loin du rond-point de la République, à côté de la maison commune dudit arrondissement, ne dégagerait-elle pas des odeurs toxiques à la santé humaine ? Si cela est le cas, pourquoi alors avoir accepté d'ériger une telle montagne de saleté au cœur de la ville ? », s'est interrogé un autre Ponténégrin, habitant le quartier SIC non loin de la montagne d'ordures.

Notons que la population assiste impuissamment à la pollution atmosphérique qui, par ricochet, augmente le risque d'infection pulmonaire.

Faustin Akono

DIPLOMATIE

Des déclarations polémiques refroidissent l'axe Paris-Bamako

Depuis septembre dernier au siège de l'ONU jusqu'à ses récentes interventions devant les médias en passant par le fait qu'il est soutenu ouvertement dans certaines rencontres nationales, le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga persiste à dénoncer un « abandon en plein vol » de la France, allusion faite à la décision de retrait du Mali de la force Barkhane. Des accusations qualifiées de « honte » par le président français, Emmanuel Macron.

Les relations entre la France et le Mali sont au plus bas depuis que le chef du gouvernement malien parle haut et fort du « lâchage » présumé de Paris avec le redéploiement de Barkhane. Estimant que la force française est « incapable d'enrayer la montée du terrorisme » dans son pays, Choguel Kokalla Maïga réaffirme que Bamako a le droit et même le devoir de se tourner vers d'autres partenaires pour sécuriser le Mali, y compris le très controversé groupe de mercenaires russes Wagner. Face à cette situation, le gouvernement malien, qui « a bien compris que s'il ne compte que sur un seul partenaire, (...) pourra à tout moment être abandonné, en recherche d'autres », explique maintes fois son Premier ministre, démentant toutefois des discussions avec

le groupe privé russe, qu'il qualifie de « rumeurs ». Répondant aux accusations du Premier ministre malien, le chef de l'Etat français n'a pas mâché ses mots. « Sans la France au Sahel, il n'y aurait plus de gouvernement au Mali. Les terroristes auraient pris le contrôle d'abord de Bamako et de tout le pays », a-t-il fait remarquer, ajoutant : « Nous ne sommes pas le peuple à sa place ». « L'armée française n'a pas à se substituer au non travail, si je puis dire, de l'Etat malien », actuellement dirigé par une junte militaire, a lancé récemment Emmanuel Macron dans un entretien diffusé sur France Inter, soulignant « qu'on ne peut pas demander à nos soldats de remplacer ce qui est le travail de votre Etat ».

Les dirigeants maliens appelés à prendre toutes leurs responsabilités

« Il faut que l'Etat revienne avec sa justice, son éducation, sa police partout, en particulier au Mali », où des pans entiers de territoire restent livrés à eux-mêmes face aux djihadistes, aux tensions intercommunautaires et aux trafics, a-t-il dit, évoquant aussi le Burkina Faso voisin, en proie à des violences récurrentes. Et vantant « des vrais résultats » et « des vrais succès » de l'armée française, présente depuis huit ans au Sahel, qui va se concentrer dorénavant « sur la stricte lutte contre les groupes terroristes », Emmanuel Macron a appelé le gouvernement malien à prendre ses responsabilités au risque de voir les « terroristes reprendre » les territoires libérés « puisqu'il

n'y a pas de perspectives ».

La France qui intervient militairement au Sahel depuis 2013 a entrepris en juin de réorganiser son dispositif militaire en quittant notamment les bases les plus au nord du Mali (Kidal, Tombouctou et Tessalit) et en prévoyant de réduire ses effectifs dans la région d'ici 2023 à 2 500-3 000 hommes, contre plus de 5 000 aujourd'hui. Ses autorités voient au même moment leur influence contestée au Mali, notamment par la Russie dont les services des paramilitaires de la société privée Wagner sont sollicités par la junte malienne au pouvoir. Présent, entre autres, en Libye et en Centrafrique, où il est accusé d'exactions, le groupe Wagner est soupçonné, notamment par Paris, d'agir pour le compte du Kremlin là où ce dernier ne

veut pas apparaître officiellement. Une situation qui a conduit la France, l'Allemagne ou l'Estonie à avertir qu'elles réexamineraient leur présence militaire au Mali si un accord était conclu entre Bamako et le groupe privé Wagner.

Au moment où la tension monte entre le Mali et la France, qui comme de nombreux pays africains et européens s'inquiètent d'un possible recours de ce pays aux mercenaires de Wagner, quatre hélicoptères militaires russes de type Mi-171, des armes et des munitions viennent d'être fournis à l'armée malienne. Le ministre malien de la Défense, le colonel Sadio Camara, qui a réceptionné cet armement, salue la fiabilité et le sérieux du partenariat bilatéral qui « donne satisfaction » à Bamako.

Nestor N'Gampoula

CENTRAFRIQUE

Dix Casques bleus blessés par la garde présidentielle

Dix Casques bleus égyptiens de la Mission des Nations unies en Centrafrique (Minusca) ont été blessés, le 1^{er} novembre, par des tirs de la garde présidentielle à Bangui. « Une attaque délibérée et inqualifiable », selon l'ONU.

« Les éléments de l'Unité de police constituée égyptienne », qui circulaient dans un bus, « ont essuyé des tirs nourris de la garde présidentielle sans sommation préalable ni riposte aucune, alors qu'ils n'étaient pas armés », a assuré l'ONU dans un communiqué. Deux d'entre eux ont été grièvement blessés. Classée deuxième pays le moins développé au monde par l'ONU, la Centrafrique a été plongée dans une guerre civile sanglante après un coup d'Etat en 2013. Ce conflit perdure mais a considérablement baissé d'intensité depuis trois ans, même si des pans entiers de territoires continuent d'échapper au pouvoir central.

Opération coûteuse

La Minusca, dont le mandat vient à échéance le 15 novembre, compte près de 12 000 militaires et représente

une des opérations les plus coûteuses de l'ONU avec un budget annuel dépassant le milliard de dollars. En quittant la zone après les tirs, à 120 m environ de la résidence présidentielle, le bus « a heurté une femme qui a perdu la vie », a ajouté la Minusca qui « a présenté ses condoléances à la famille de la victime lors d'une rencontre en fin de journée ».

Ces éléments de l'unité de police étaient arrivés dans la journée de l'aéroport de Bangui dans le cadre de la rotation périodique et du déploiement des troupes en Centrafrique. Ils se dirigeaient vers leur base dans un bus clairement identifié « avec les initiales UN », selon Vladimir Monteiro, porte-parole de la Minusca. Sollicitées par l'AFP, les autorités centrafricaines n'avaient pas réagi mardi à la mi-journée.

« Incidents hostiles »

Mi-octobre, le chef de l'ONU, Antonio Guterres, avait dénoncé « des incidents hostiles » ciblant des Casques bleus et impliquant « des forces de défense et de sécurité déployées bilatéralement » qui se poursuivaient à « un niveau inacceptable ». Selon l'organisation, les attaques contre son personnel sont susceptibles de « constituer des crimes de guerre ».

L'ONU avait également dénoncé « la persistance de campagnes de désinformation » à l'encontre de la Minusca. « De telles actions empêchent l'accomplissement du mandat, mettent en danger les vies des Casques bleus et sont en contradiction avec des engagements du président Faustin Archange Touadéra et du gouvernement », avait affirmé Antonio Guterres, en réclamant aux autorités centrafricaines

« des mesures concrètes » pour y mettre un terme.

Il évoquait également « de graves violations », comme « l'entrave à la liberté de mouvement des patrouilles de la Minusca, l'arrestation ou la détention de (ses) membres », des « menaces » et des « tentatives de fouille de véhicules et de résidences du personnel des Nations unies ». Sept attaques hostiles contre des membres de la Minusca et 18 cas de harcèlement routier par les forces de sécurité nationale ont notamment été enregistrées par l'ONU entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre.

Dialogue national

Le président Touadéra a décrété, le 15 octobre, un « cessez-le-feu unilatéral » de son armée et ses alliés dans leur guerre contre les rebelles pour favoriser l'ouverture prochaine d'un dialogue national.

Une décision saluée par Antonio Guterres comme « une étape cruciale » vers la paix.

En décembre 2020, une partie des groupes armés qui occupaient alors plus des deux tiers du pays, regroupés au sein de la Coalition des patriotes pour le changement, a lancé une offensive pour empêcher la réélection de Faustin Archange Touadéra. Celui-ci a sollicité Moscou et Kigali, qui ont dépêché des centaines de paramilitaires russes et de soldats rwandais à la rescousse d'une armée centrafricaine démunie.

Grâce essentiellement au soutien des Russes et des Rwandais, elle a depuis reconquis toutes les grandes villes et repoussé les rebelles dans les forêts. Mais ces derniers multiplient les attaques furtives ces dernières semaines, loin de la capitale Bangui.

Josiane Mambou Loukoula
et AFP

La Chine développe son arsenal nucléaire bien plus vite qu'anticipé

La Chine développe son arsenal nucléaire beaucoup plus vite qu'anticipé, selon un rapport publié mercredi par le Pentagone, qui estime que Pékin peut déjà lancer des missiles balistiques armés de têtes nucléaires depuis la terre, la mer et les airs.

«L'accélération de l'expansion nucléaire de la Chine pourrait lui permettre de disposer de 700 têtes nucléaires d'ici 2027», indique ce rapport annuel du ministère américain de la Défense sur les capacités militaires de la Chine. «Il est probable que Pékin cherche à se doter d'au moins 1.000 têtes nucléaires d'ici 2030, ce qui est supérieur au rythme et au volume estimés en 2020».

Dans la précédente édition de ce rapport destiné au Congrès, publiée le 1er septembre 2020, le Pentagone évaluait que la Chine comptait «environ 200» ogives nucléaires, mais considérait que ce chiffre allait doubler au cours des dix années suivantes.

Avec 700 ogives nucléaires dès 2027 et 1 000 d'ici 2030, les projections des militaires américains montrent une accélération très forte des activités nucléaires de Pékin. «La Chine a probablement déjà établi une 'triade nucléaire' naissante», c'est-à-dire la capacité de lancer des missiles nucléaires balistiques depuis la mer, la terre et les airs, selon ce document. Pour parvenir à ces chiffres, les auteurs du rapport se sont notamment basés sur des déclarations de responsables chinois dans des médias officiels et sur des images satellites montrant la construction d'un nombre important de silos nucléaires, a indiqué à la presse un haut responsable du ministère de la Défense, en présentant ce document dont une partie seulement est rendue publique, le reste étant classé secret-défense.

Les projections comprennent les missiles balistiques sous-marins et ceux lancés par les bombardiers, ainsi que la «force de missiles mobiles», qui permet de lancer des missiles depuis des camions, selon ce responsable ayant requis l'anonymat.

AFP

AFRIQUE/EDUCATION

Airtel Africa et l'Unicef signent un partenariat de plusieurs millions de dollars

Airtel Africa et l'Unicef ont annoncé, le 1er novembre, le lancement d'un partenariat panafricain de plus de cinquante-sept millions de dollars sur cinq ans pour «réinventer» l'éducation des enfants en Afrique.

Le financement et la contribution en nature d'Airtel Africa dans le cadre du partenariat africain vise à accélérer l'apprentissage numérique en connectant les écoles à internet et en assurant un accès gratuit aux plateformes d'apprentissage dans treize pays. Il vise aussi à garantir que l'apprentissage numérique soit intégré au programme de base des services essentiels pour les enfants africains.

Les écoliers de plusieurs pays bénéficieront du partenariat panafricain entre Airtel Africa et l'Unicef, notamment le Congo, le Gabon, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie.

«L'éducation de centaines de millions d'enfants en Afrique a été bouleversée ou suspendue à cause de la pandémie de co-

vid-19. Ce partenariat, qui vise à promouvoir l'éducation numérique des enfants en Afrique, permettra de remettre l'apprentissage des enfants sur la bonne voie», a déclaré la directrice générale, Henrietta Fore.

«En tant qu'entreprise, nous nous focalisons sur l'éducation comme un domaine clé de la responsabilité sociale d'entreprise. Nous sommes très enthousiastes à l'idée que ce partenariat avec l'Unicef nous permettra de renforcer notre impact. Ce partenariat coïncide également avec le lancement de notre nouvelle stratégie de durabilité, qui définit notre engagement en faveur de l'éducation pour la prochaine décennie», a déclaré Olusegun Ogunsanya, directeur général d'Airtel Africa. «Nous sommes vraiment ravis de collaborer avec l'Unicef

pour faire avancer l'agenda de l'éducation sur le continent grâce à la connectivité et à l'accès. En tant qu'entreprise, nous entendons jouer pleinement notre partition dans ce changement», a-t-il ajouté.

Airtel Africa est le premier partenaire africain du secteur privé à s'engager à hauteur de plusieurs millions de dollars en faveur de l'initiative «Réinventer l'éducation», une initiative mondiale lancée par l'Unicef en 2020 qui appelle à ce que l'apprentissage numérique soit pleinement disponible en tant que service de base pour chaque enfant et chaque jeune du monde. Cette initiative est particulièrement importante pour permettre aux enfants de combler leurs lacunes d'apprentissage, suspendu en raison de la pandémie mondiale de covid-19.

Yvette Reine Nzaba



MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX

SOCIETE YA BISO

MOKO BANA MBOKA



Assurance tous risque
chantier



Assurance automobile



Assurance voyage



Assurance incendie

PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO



COP26

Félix Tshisekedi pour un soutien accru en faveur des Etats africains vulnérables

Intervenant le 2 novembre en marge de la COP26, dans le cadre du Panel de haut niveau sur les forêts et l'utilisation des terres organisé par le gouvernement britannique, le président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a plaidé pour un soutien plus accru en faveur des pays vulnérables, en particulier ceux d'Afrique, d'Asie ou encore les pays insulaires, lequel pourrait les amener à s'adapter aux impacts du changement climatique.

Plus qu'un cri d'alarme, il s'est agi, pour le chef de l'État congolais, d'une interpellation collective sur la situation du continent africain qui, a-t-il regretté, n'émet que très peu de gaz à effet de serre mais passe pour l'un des continents les plus vulnérables face aux changements, compte-tenu des données climatiques préexistantes, mais également, des réalités socioéconomiques et politiques qui la transcendent. Sur la même lancée, le président de la RDC a réclamé, à juste titre, que le bassin du Congo puisse recevoir, en retour de sa contribution à la survie de l'humanité - eu égard à son immense forêt tropicale humide qui constitue une part importante de la réponse aux défis climatiques actuels -, « une compensation juste et proportionnelle ».

Profitant de cette tribune, Félix-Antoine Tshisekedi a exposé les atouts naturels dont regorge son pays, se-



Vue d'un panel organisé en marge de la COP26

conde plus grande forêt au monde, estimant qu'il porte une grande ambition dans la régulation climatique. Il a réitéré l'engagement de la RDC à mettre en œuvre l'Accord de Paris. Et là-dessus, Félix-Antoine Tshisekedi mise

sur l'application effective de l'Article 9 dudit accord aux termes duquel les pays développés fournissent des ressources financières adéquates pour assister les pays en développement dans la mise en œuvre de leurs programmes

d'adaptation et d'atténuation. Il a également révélé que son pays a actualisé sa contribution déterminée à l'échelle nationale. Fixée à 17% en 2015, la cible actuelle de réduction d'émissions de gaz à effet de serre a été portée à 21% à

l'horizon 2030.

« Nous nous attelons à mener des actions qui permettent, non seulement la préservation de nos forêts, mais aussi leur gestion efficace, tout en nourrissant l'ambition de restaurer notre couvert forestier à 63,5% à l'horizon 2030 », a indiqué le chef de l'Etat congolais tout en martelant sur la nécessité de revoir à la hausse le prix de carbone de cinq à cent dollars la tonne.

Alain Diasso

« Nous nous attelons à mener des actions qui permettent, non seulement la préservation de nos forêts, mais aussi leur gestion efficace, tout en nourrissant l'ambition de restaurer notre couvert forestier à 63,5% à l'horizon 2030 »

Le chef de l'Etat multiplie les plaidoyers

Au deuxième jour des travaux de la COP 26 à Glasgow, en Ecosse, le président Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo a poursuivi son plaidoyer en faveur de l'Afrique et de la République démocratique du Congo (RDC).

Rien que pour la journée du 2 novembre, le président de la RDC est intervenu dans plusieurs groupes de travail en bilatéral et multilatéral. L'une des interventions qui aura marqué la journée est celle sur les infrastructures et le climat en Afrique, aux côtés de son homologue américain, Joe Biden; du Premier ministre britannique, Boris Johnson; et de la présidente de la Commission de l'Union européenne, Ursula Von Der Leyen.

« L'Afrique et la RDC sont prêtes, impatientes et désireuses d'expérimenter une nouvelle façon de faire avec leurs principaux partenaires euro-américains, en vue de créer ce monde meilleur que nous voulons, celui auquel aspire notre jeunesse, et que nous lèguerons aux généra-

tions futures », a d'emblée affirmé le président Tshisekedi. Il s'est appesanti sur l'importante problématique du développement des infrastructures, avec la volonté de reconstruire un monde meilleur et plus durable.

Président en exercice de l'Union africaine (UA), le chef de l'Etat congolais, a mis en évidence toutes les contraintes qui freinent l'élan du continent africain à intensifier ses investissements en infrastructures, afin de soutenir la croissance de son économie et les besoins de sa population.

Avec à peine 62 milliards de dollars disponibles pour développer les infrastructures en Afrique sur les 130 à 170 milliards de dollars attendus, les Etats africains ne pourront manifester pas mainte-

nir les niveaux de croissance économique de ces dernières années et faire reculer la pauvreté et ses impacts sur les écosystèmes.

Ce triste constat, qui découle d'un rapport de la Banque africaine de développement, a renforcé la conviction du président Félix-Antoine Tshisekedi selon laquelle les pays africains auront du mal à atteindre le seuil du développement en infrastructures tant que le gap financier oscillant entre 68 et 108 milliards de dollars ne sera pas bouclé.

Face à cette situation, le chairman de l'UA a appelé à de nouveaux choix, ou mieux, à de nouvelles stratégies innovantes. « Dans un contexte caractérisé par la lassitude des donateurs et l'augmentation des niveaux d'endet-

tement dans les pays les plus exposés, il nous faut trouver de nouvelles approches », a-t-il martelé.

Evoquant la situation de la RDC, le président Félix Tshisekedi a indiqué que le pays s'est investi dans une approche particulière, en combinant le développement de ses ressources minières avec celui des infrastructures essentielles. Pour lui, « des solutions innovantes sont possibles, pour autant que les leaders des pays donateurs et récipiendaires en manifestent la ferme volonté politique ».

Et d'ajouter que l'Afrique et la RDC sont prêtes « à engager des discussions immédiates sur un portefeuille de projets pour des investissements concrets et cataly-

tiques, transcendant tous les obstacles possibles et imaginables jusqu'à leur réalisation ». Une ambition que les deux parties, a-t-il dit, porteront ensemble.

Dans une autre session dédiée aux eaux et forêts, le président Félix Tshisekedi a démontré toute l'importance du massif forestier et des écosystèmes de la RDC. Le monde entier doit agir afin de protéger ce poumon mondial, peut-on retenir de cette brillante intervention, car la RDC se présente aujourd'hui comme un « pays solution ».

Toujours en marge de la COP 26, le président Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo doit exposer devant une assistance très intéressée les atouts énergétiques du projet Grand Inga.

A.D.

COP26

Pour la sauvegarde des ressources naturelles de la RDC

Intervenant le 2 novembre en marge de la COP26 dans le cadre du panel de haut niveau sur les forêts et l'utilisation des terres organisé par le gouvernement britannique, le président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, s'est livré à un véritable plaidoyer sur la prise en compte des atouts naturels dont regorge son pays dans le processus d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, actuellement au cœur d'un enjeu planétaire.

Au cours du panel auquel d'autres chefs d'Etat africains ont pris part, Félix Tshisekedi a lancé un appel à l'unisson à tous les leaders mondiaux pour la sauvegarde des ressources naturelles de son pays dont la contribution à l'effort de lutte contre le réchauffement climatique s'avère très capitale. « *La République démocratique du Congo, mon pays, avec ses massifs forestiers, ses tourbières et ses ressources en eau et en minerais stratégiques se présente comme un pays solution à la crise climatique* », a-t-il déclaré, du haut de la tribune de ce panel en présence du président américain, Joe Biden, du Premier ministre Johnson (UK) et du président Ali Bongo également invités. Il a poursuivi en appelant les leaders et les décideurs du monde entier « à agir en-



Félix Tshisekedi, Joe Biden et Ali Bongo

semble, main dans la main afin que nous puissions protéger ce patrimoine naturel essentiel à la survie

de l'humanité ».

Le président Tshisekedi a, par ailleurs, livré un vibrant plaidoyer pour la préserva-

tion du bassin du Congo. A ce sujet, une dizaine de pays et le Fonds Bezos pour la terre ont manifesté leur en-

gagement à l'égard du bassin du Congo en annonçant une contribution collective d'au moins \$1.5 milliard de financement entre 2021 et 2025. Ce fonds, rappelons-le, vise à soutenir les efforts menés par les pays du bassin du Congo pour protéger et maintenir les forêts de cette région, les tourbières et les autres réserves de carbone essentielles pour la planète. Pays vaste situé au cœur de l'Afrique, la RDC, en tant que deuxième poumon mondial, regorge de nombreux atouts, dont la planète pourrait en tirer une meilleure partie dans sa lutte contre le changement climatique. C'est ainsi que dans son intervention, le président de la République a présenté la RDC comme « pays solution » à la crise climatique qui touche la planète terre.

A.D.



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
Immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



COP26

Les dirigeants africains face aux promesses des pays riches

Une vingtaine de chefs d'État et une trentaine de ministres africains prennent place à Glasgow pour la 26^e Conférence des parties des Nations unies sur le changement climatique (COP26). Ils ont exprimé, au cours du sommet, leurs principales revendications, en particulier que se concrétise l'aide promise.

À Glasgow, en Ecosse, des dirigeants africains ont exprimé leurs revendications, notamment la concrétisation de l'aide promise depuis dix ans au continent africain pour qu'il s'adapte au changement climatique. Ils ont défilé devant la tribune pour exprimer leur impatience et ont proposé des solutions efficaces pour lutter contre la déforestation. Six ans après l'accord de Paris sur le climat (2015), l'Afrique n'a reçu que 70% à 80% des 100 milliards de dollars par an promis pour 2020 par les pays riches pour lui permettre de s'adapter aux événements météorologiques qu'elle subit, à cause d'un réchauffement climatique dont elle n'est responsable, mais la solution. Ce montant, largement insuffisant, par ailleurs composé de prêts et non de dons, pourrait n'être atteint qu'en 2023. Dans leurs discours successifs, les chefs d'État africains ont plaidé pour une compensation pour service rendu à l'environnement. Au cas où les dirigeants africains seraient appelés à renoncer à l'exploitation de leurs forêts ou à leurs ressources naturelles en vue d'atténuer le réchauffement climatique, que leur propose-t-on ? Continent vulnérable, l'Afrique n'est responsable que 4% des émissions globales. Elle a besoin de moyens financiers pour lutter contre le changement climatique.

La restauration de la Grande muraille verte, un projet atteignable

Pour le président nigérian, Muhammadu Buhari, l'ambition que l'Afrique restaure plus de 100

millions d'hectares de terres dégradées pour une agriculture productive est réalisable. « Avec les efforts concertés de tous les dirigeants africains, je suis optimiste que l'ambition de l'Afrique de restaurer plus de 100 millions d'hectares de paysages dégradés pour une agriculture productive est réalisable », a-t-il déclaré. Il a annoncé que son pays prendra bientôt la direction de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte, un projet de reforestation d'une vaste bande de terre qui traverse 11 pays africains (Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad). « Ensemble, nous nous engageons dans le processus de transformer et de restaurer les terres africaines dégradées », a scandé le président du Nigeria.

Muhammadu Buhari a rappelé que l'une des principales recommandations du quatrième sommet sur la biodiversité, organisé à Paris, en janvier 2021, était l'engagement de 19,6 milliards de dollars par la communauté internationale pour la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte. Avant de conclure par une conviction, qui est que, la mise en œuvre de cette initiative allait permettre de prévenir et d'inverser la dégradation de l'écosystème dans les pays touchés tout en améliorant les conditions de vie des populations. Le fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, a promis d'allouer un milliard de dollars au profit de la Grande muraille verte. Cette somme vient

s'ajouter aux 19,6 milliards de dollars.

Pour un fonds spécial pour les pays du Sahel

Le Sahel est confronté au changement climatique et au terrorisme. Le président nigérian, Mohamed Bazoum, a appelé, à la création d'un « fonds spécial » pour soutenir les pays du Sahel confrontés au changement climatique et au terrorisme. « Le phénomène du terrorisme à l'œuvre actuellement au Sahel, loin de relever d'une génération spontanée accidentelle, a partie grandement liée avec le changement climatique, lequel, en appauvrissant la biodiversité, a remis en cause le mode de vie pastoral », a-t-il expliqué. Puis, il a lancé un appel à la mobilisation internationale à travers un fonds spécial, « aux côtés des pays sahéliens menacés par le sable comme elle se mobilise aux côtés des petits pays insulaires envahis par les eaux des océans », pour aider « à la reforestation des espaces envahis par le désert », déplorant que « les pays pauvres, qui n'ont aucune responsabilité dans le dérèglement climatique, sont ceux qui aujourd'hui payent le tribut le plus lourd au consumérisme promu par un modèle de développement qui a fait très peu cas des peuples des pays faibles ainsi que des générations futures ».

Le bassin du Congo en Afrique centrale

Le président de la République démocratique du Congo congolais,

Félix Tshisekedi, et le Premier ministre britannique, Boris Johnson, ont signé, un engagement pour une durée de dix ans (2021-2031) pour protéger la forêt de la RDC. Cet accord va débloquer dans une première phase 500 millions de dollars (2021-2026). La forêt tropicale du Bassin du Congo représente un réservoir de carbone et une réserve de biodiversité d'importance mondiale (plus de 3,6 millions km²) et couvre six pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et RDC). La FAO a noté une perte annuelle d'environ 3,1 millions d'hectares de forêts naturelles au cours des cinq dernières années. Les réformes politiques et de gouvernance dans la région avancent, mais les efforts visant à conserver et à utiliser durablement les forêts sont encore fragmentés et sous-financés.

La veille du sommet de Glasgow, Le président Denis Sassou Nguesso, en sa qualité leader, a rappelé que le bassin du Congo est le premier capteur de carbone de la planète. Il a réaffirmé sa volonté de protéger ses forêts et tourbières. Ce qui ne peut se faire au détriment de son développement. « Le bassin du Congo rend au monde des services écosystémiques inestimables », a-t-il prévenu. La COP26 de Glasgow Pourrait être, pour certains pays du Bassin du Congo, être une opportunité de s'affirmer géopolitiquement. Car elle porte de grands enjeux, économiques, politiques et environnementaux. C'est le cas du Gabon, qui cherche à vendre 5 milliards de dollars de crédits car-

bone ; de la RDC, qui a annoncé l'interdiction de l'export des grumes ; du Congo-Brazzaville qui cherche à raviver le plan régional sur la gestion des eaux et l'exploitation forestière, le Fonds bleu, initié par la Fondation Brazzaville et qui est la vitrine africaine cette année à Glasgow.

La partition de l'UE contre la déforestation du bassin du Congo

La commission européenne s'est engagée à verser 1 milliard d'euros dédiés à la déforestation, dont un quart sera spécifiquement au bassin du Congo en Afrique centrale. La présidente de la Commission européenne, Von der Leyen, a indiqué que les consommateurs de l'Union européenne ne sont plus disposés « à acheter des produits responsables de la déforestation et de la dégradation des forêts », et qu'elle proposera bientôt un projet de loi visant à freiner la déforestation mondiale induite par l'UE, en n'autorisant sur le marché de l'UE (Union européenne) que les matières et produits dont la production n'entraîne pas la déforestation. Elle a confirmé la signature, par l'UE, la déclaration engageant le bloc à stopper et à inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030.

« Plus nous tardons à agir et plus cela devient grave », a déclaré le Premier ministre britannique, Boris Johnson. Pour le président français Emmanuel Macron, il faut rehausser les ambitions et avoir des stratégies d'ici 2030.

Noël Ndong

Plus de 80 pays s'engagent à réduire les émissions de méthane de 30% d'ici 2030

Les membres de l'Union européenne et les Etats-Unis font parties des pays signataires

Mardi 02 novembre, un nouvel accord pour lutter contre le dérèglement climatique a été obtenu des négociations de la COP26 à Glasgow (Royaume-Uni).

Ce sont plus de 80 pays, dont ceux de l'Union européenne et les Etats-Unis qui se sont engagés à réduire leurs émissions de méthane, puissant gaz à effet de serre, de 30% d'ici 2030 par rapport à 2020, a annoncé la présidente de la Commission européenne. « Le méthane est l'un des gaz que nous pouvons réduire le plus vite », a souligné Ursula Von der Leyen aux côtés du président américain Joe Biden, rappelant que ce gaz est responsable d'environ 30% du réchauffement de la planète depuis la Révolution industrielle.



Etienne Tsisekedi et Boris Johnson paraphent l'accord à l'instar de plus de 80 pays (AFP)

« C'est un des plus puissants gaz à effet de serre », a renchéri le président américain Joe Biden, assurant que les signataires de cet engagement représentaient

70% du PIB mondial. Les Etats-Unis et l'Union européenne avaient annoncé mi-septembre travailler ensemble sur ce projet d'accord, rejoint depuis par

des dizaines d'autres pays dont le Canada, la Corée du Sud, le Vietnam, la Colombie ou l'Argentine.

Le méthane (CH₄), émis par

l'agriculture et l'élevage, les combustibles fossiles et les déchets, est le deuxième gaz à effet de serre lié à l'activité humaine après le dioxyde de carbone (CO₂). Même s'il fait moins parler de lui, son effet de réchauffement est environ 29 fois plus important par kilogramme que celui du CO₂ sur un horizon de cent ans, et environ 82 fois sur une période de vingt ans.

Réduire ces émissions représente donc une « opportunité importante » de ralentir le réchauffement « à court terme » et d'« aider à combler l'écart entre les trajectoires actuelles et celles compatibles avec un réchauffement de +1,5°C ou 2°C », a souligné la semaine dernière le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur les émissions.

De notre envoyé à Glasgow, Marie-Alfred Ngoma avec AFP

COP26

Le petit lexique du climatologue

Comprendre la science par laquelle on cherche à découvrir les régularités des phénomènes atmosphériques observés et les lois qui les gouvernent, nécessite une définition de ses mots et de ses termes.

1,5 degré

Les scientifiques estiment qu'en maintenant l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 1,5 degré Celsius, on évitera les pires conséquences du changement climatique.

Par rapport à «l'époque préindustrielle». La planète s'est déjà réchauffée d'environ 1 °C depuis lors.

Changement climatique

Un modèle de changement affectant le climat global ou régional, tel que mesuré par la température moyenne et les précipitations, et la fréquence des événements météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur ou les fortes pluies.

Cette variation peut être causée à la fois par des processus naturels et par l'homme. Le réchauffement de la planète est un terme informel utilisé pour décrire le changement climatique causé par l'homme.

Empreinte carbone : La quantité de carbone émise par un individu ou une organisation au cours d'une période donnée, ou la quantité de carbone émise lors de la fabrication d'un produit.

Neutralité carbone

Processus dans lequel il n'y a pas de rejet net de CO₂. Par exemple, la culture de la biomasse élimine le CO₂ de l'atmosphère, tandis que sa combustion libère à nouveau ce gaz.

Le processus serait neutre en carbone si la quantité prélevée et la quantité libérée étaient identiques. Une entreprise ou un pays peut également atteindre



L'accès à l'eau potable, une problématique augmentée par le changement climatique (AFP)

la neutralité carbone par le biais de la compensation carbone.

Émissions

On entend par «émissions» tout rejet de gaz, tels que le dioxyde de carbone, à l'origine du réchauffement de la planète, l'une des principales causes du changement climatique.

Elles peuvent être de faible ampleur, comme les gaz d'échappement d'une voiture ou le méthane d'une vache, ou de plus grande ampleur, comme celles des centrales électriques au charbon et des industries lourdes.

Boucle de rétroaction

Dans une boucle de rétroaction, l'augmentation des températures sur la Terre modifie l'environnement d'une manière qui affecte le taux de réchauffement.

Les boucles de rétroaction peuvent être positives (augmenter le taux de réchauffement) ou négatives (le réduire).

À mesure que la glace de mer arctique fond, la surface passe d'un blanc brillant et réfléchissant à un bleu ou un vert plus sombre qui permet d'absorber une plus grande partie des rayons du soleil. Moins de glace signifie donc plus de réchauffement et plus de fonte.

Le réchauffement de la planète

L'augmentation constante de la température moyenne mondiale au cours des dernières décennies, qui, selon les experts, est en grande partie due aux émissions de gaz à effet de serre produites par l'homme.

Selon les scientifiques, la tendance à long terme reste à la hausse, même si l'année 2016

est la plus chaude jamais enregistrée, selon le Met Office britannique.

Géo-ingénierie

La géo-ingénierie désigne toute technologie susceptible d'être utilisée pour arrêter, voire inverser, le changement climatique. Les exemples vont de l'extraction du dioxyde de carbone de l'atmosphère et de son stockage sous terre à des idées plus farfelues telles que le déploiement de vastes miroirs dans l'espace pour dévier les rayons du soleil. Certains scientifiques affirment que la géo-ingénierie pourrait s'avérer essentielle car les mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont insuffisantes.

D'autres mettent en garde contre le fait que ces technologies n'ont pas fait leurs preuves et pourraient avoir des consé-

quences imprévues.

GIEC

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est un organisme scientifique créé par les Nations unies et l'Organisation météorologique mondiale.

Son rôle est d'examiner et d'évaluer les dernières recherches scientifiques sur le changement climatique. Dans son rapport de 2018, il a indiqué que la hausse des températures mondiales devait être limitée à 1,5 °C pour éviter des effets dangereux.

Changement climatique incontrôlé

Décrit comment le changement climatique peut soudainement s'aggraver après avoir franchi un «point de basculement», ce qui le rend encore plus difficile à arrêter ou à inverser.

En 2018, le GIEC a déclaré que les émissions mondiales devaient être réduites de 45 % d'ici à 2030 et ramenées à zéro d'ici à 2050 pour avoir 50 % de chances de limiter la hausse des températures à 1,5 °C au cours du siècle.

Finance verte

Outil au service du climat, elle constitue un ensemble des activités, comportements et réglementations financiers poursuivant un objectif environnemental. Il n'existe pas une mais plusieurs définitions de la finance verte. Elle vise en particulier à faciliter la transition énergétique.

*De notre envoyé à Glasgow,
Marie-Alfred Ngoma*

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour une augmentation du flux financier destiné à l'Afrique

Le Sommet sur l'accélération de l'adaptation en Afrique, co-organisé par la Banque africaine de Développement et le Centre mondial pour l'adaptation, constitue un autre fait majeur ayant marqué les esprits au deuxième jour des travaux de la COP 26.

En sa qualité de président en exercice de l'Union africaine (UA), Félix-Antoine Tshisekedi a pris la parole, en liminaire, à la tribune dont l'objectif déclaré a été de renforcer la résilience africaine face au changement climatique. Le chairman de l'UA a lancé le go des discussions en relevant l'insuffisance du flux financier actuel en direction de l'Afrique pour l'adaptation, en totale inadéquation avec les besoins et les urgences. « Pour un continent qui contribue à hauteur

d'environ 3 % des émissions de gaz à effet de serre, l'Afrique ne peut pas être livrée à elle-même pour en gérer les effets de plus en plus néfastes », a martelé le président Félix Tshisekedi, défenseur acharné de la cause africaine en matière de financement de l'adaptation et de l'atténuation.

« La lutte contre le changement climatique ne peut pas être gagnée si elle n'est pas gagnée en Afrique ». C'est finalement autour de cette phrase sibylline que se

cristallise le message que le chairman de l'UA a lancé à ses pairs tout en appelant à la mobilisation des ressources en vue de soutenir les États africains se trouvant sur la ligne de front du changement climatique.

Parlant du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique élaboré et mis en œuvre conjointement par le Centre mondial pour l'adaptation et la Banque africaine de développement, il a précisé que ce dernier porte sur l'essentiel des

besoins de l'Afrique en matière de changement climatique.

Ce programme, a-t-il précisé, entend mobiliser 12,5 milliards de dollars en plus des 12,5 milliards de dollars déjà engagés par la Banque africaine de développement pour l'adaptation d'ici à 2025. Le président congolais a émis l'espoir que ce mécanisme favorisera le décaissement de la part importante des cent milliards de dollars par an promis aux pays en développement.

Alain Diasso

CÉLÉBRATION

Les albinos et les catcheurs se sont souvenus de Mwimba Texas

Une grande manifestation a été organisée dans la capitale congolaise en vue de rendre hommage à l'icône de catch et de lutte pour les droits des albinos en République démocratique du Congo (RDC).

Une année après la disparition du champion Alphonse Mwimba Makiese Texas, les albinos, membres de la Fondation Mwimba Texas (FMT), et les athlètes du catch club Inter Africa (CCIA) se sont souvenus, le 30 octobre, du leader et initiateur de cette Asbl et de l'école de catch classique et sans fétiche, où seules la force et la technique font la loi, qu'est le CCIA.

Encadrées par la maison de production Pyramide Mwimba Prod, ces deux structures ont organisé une manifestation en la salle du Zoo, dans la commune de la Gombe, au cours de laquelle, en plus des activités où des albinos ont presté, le public a assisté à des combats de catch des athlètes du CCIA et des autres clubs partenaires.

A part les albinos qui ont pris d'assaut cette salle du Zoo au cours de cette journée commémorative qui avait pour objectif de rendre des hommages à celui qu'on appelait affectueusement le « Mandela des albinos », pour avoir sacrifié toute sa vie pour la défense des droits des albinos et leur intégration dans la société, on a également remarqué la présence des représentants de certaines structures qui accompagnent la FMT dans la réalisation de la mission que cette ASBL s'est dévolue, par rapport à la vision de son fondateur décédé il y a plus d'une année déjà.



Le vice-président Glody Mwimba et les artistes du ballet FMT

Maintenir allumée la flamme de l'action de champion Texas

Le vice-président de la FMT, Glody Mwimba, a rappelé, dans son discours, la vision de l'initiateur de la FMT. Il a, par ailleurs, rappelé qu'une année après la mort du Mandela des albinos, l'ASBL FMT doit continuer à travailler en vue de redorer l'image de son illustre fondateur. Glody Mwimba a, dans ce sens, appelé les membres de cette fondation à unir leurs forces, leurs moyens et leur volonté pour maintenir la

vision de celle-ci et de continuer cette œuvre, pour l'intérêt des albinos et d'autres vulnérables. Lui-même a pris l'engagement de ne ménager aucun effort, entant que fils biologique de l'illustre personnage et l'un des dirigeants de la fondation qui porte son nom, pour continuer à faire briller le flambeau allumé par son feu père.

Cet engagement a également été pris par Mireille Kadima de l'ASBL Fier de l'être, qui a rappelé le combat de Mwimba Texas pour le bien-être des albinos et l'encadrement dont elle a bénéficié de la

part de Mandela des albinos. « Si aujourd'hui je suis devenue ce que je suis, c'est grâce à l'encadrement dont j'ai bénéficié de lui », a-t-elle dit.

Parlant au nom des albinos membres de la FMT, Merveille Ntumba Lundoloki a rendu un vibrant hommage à Mwimba Texas, en rappelant ses sacrifices pour l'encadrement des albinos. « Il demeure vivant jusqu'à ce jour même après sa mort. Et son corps est vivant grâce à sa vision, son œuvre et nous », a-t-elle souligné. Et d'inviter ses semblables à se

lever, à se défendre et à dire non à la discrimination pour maintenir allumée cette flamme attisée par Mwimba Texas, qui incarne sa vision pour l'albinos et tous les vulnérables.

Les structures partenaires à la FMT dont Femmes mission solidaires, Vision d'actions pour les oubliés de la société (VAOS), La Naomi, Pathfinder international, Comment organiser mon mariage (COM) et la gamme de produits Bon appétit, ont, à cette occasion, apporté leur soutien à l'action de la FMT. Chaque représentant de ces structures a pris la parole pour encourager l'actuel comité de la FMT à poursuivre le combat de feu Mwimba Texas alors qu'aux albinos, ils ont demandé d'intérioriser ce combat. A cette même occasion, ces partenaires de la FMT dont VAOS et COM ont apporté quelques colis composés d'objets classiques, de vaselines pures blanches, de savons et autres produits en signe de solidarité à cette catégorie de personnes. Ces colis ont été, avant la fin de la manifestation, distribués aux membres présents.

Avant de clôturer la journée avec des combats de catch auxquels ont pris part les athlètes de CCIA et d'autres clubs amis, une série des spectacles notamment le défilé de mode des albinos et non-albinos, des saynètes, le ballet de la troupe d'albinos membres de la FMT, de la musique rap et autres.

Lucien Dianzenza

ELECTIONS DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS

La Céni annonce une réouverture des bureaux de réception et de traitement des candidatures

Sur l'ensemble des dossiers, trente-cinq représentent des candidats indépendants contre quatre pour les regroupements politiques et un seul pour les partis politiques.

A l'occasion de la clôture de la période de dépôt des candidatures à l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces concernées, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) a publié, le 2 novembre, les statistiques disponibles. Il en ressort que sur 143 kits formulaires de candidature retirés, trente-neuf dossiers de candidatures ont été enregistrés dont ceux de quatre femmes et de trente-cinq hommes. Sur l'ensemble des dossiers, trente-cinq représentent des candidats indépendants contre quatre pour les regroupements politiques et un seul pour les partis politiques.

Au regard des difficultés d'ordre logistique rencontrées par certains candidats et celles d'ordre technique qui ont empêché le bon fonctionnement de la Céni, le bureau de ladite institution envisage la réouverture des bureaux de réception

et de traitement de candidatures après réaménagement du calendrier. « La Commission électorale nationale indépendante s'emploie à trouver des solutions idoines aux difficultés sus-évoquées. Elle annoncera ultérieurement le calendrier réaménagé des dites élections », a précisé le communiqué signé par le rapporteur de la Céni, Nseyi Mulela Patricia.

Par ailleurs, note-t-on, les candidatures déjà déposées restent en cours de traitement et celles non déposées pourront être réceptionnées après réaménagement du calendrier. A l'origine de cette mesure exceptionnelle, la difficulté pour certains candidats d'atteindre dans le délai leurs circonscriptions électorales pour le retrait des formulaires, la signature des formulaires par les responsables des partis ou regroupements politiques basés à Kinshasa.

Jules Tambwe Itagali

LINAFOOT/LIGUE 1

Ngimbi et Baleke permettent à Mazembe de battre Simba

C'est forcément en ogre du football congolais que le TP Mazembe reprend ses matchs à la 27e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot).

Après la victoire de trois buts à zéro devant Don Bosco, le club noir et blanc de Lubumbashi a une fois de plus été en mode taille patron, le 31 octobre, dans son stade de la commune de Kamalondo à Lubumbashi, face à l'AS Simba de Kolwezi.

Titularisé par l'entraîneur français de Mazembe Franck Dumas, Mercey Ngimbi, ancien joueur de Maniema Union, a ouvert la marque à la 20e mn d'une frappe enroulée, laissant pantois le gardien de but Gaël Tshpela de Simba. C'est le premier but de ce joueur qui fut leader technique à Maniema Union. Et Jean Baleke a marqué le second but à la 48e mn, sur une passe du latéral droit international Djos Issama Mpeko, son troisième depuis le coup



d'envoi de la saison 2021-2022. Mazembe est donc sur une lancée positive avec déjà quatre victoires en quatre sorties, pour un total de 12 points. L'AS Simba de Kolwezi reste bloqué à 6 points en 6 matches livrés.

Éliminés de la Ligue des champions d'Afrique par Amazulu d'Afrique du Sud, les Corbeaux du

Grand Katanga joueront contre Marumo Gallants d'Afrique du Sud aux barrages donnant accès à la phase des groupes de la Coupe de la Confédération. Le club tuteuré par Moïse Katumbi Chapwe est donc sur deux fronts, le Championnat national de football et la Coupe de la Confédération.

Martin Engimo



**Africsearch Togo recrute pour
Le Fonds Africain de Garantie et de
Coopération Economique (FAGACE) :**



FAGACE
FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
UNE INSTITUTION FINANCIÈRE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

TROIS (03) ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS (H/F)

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, l'Administrateur Indépendant a pour rôle d'assurer la protection des intérêts des actionnaires et des tiers intéressés en toute indépendance.

Principales missions et responsabilités

- Présider le Comité d'Audit dans la réalisation de sa mission de surveillance et de contrôle ;
- Présider le Comité de Garantie et s'assurer de l'adéquation permanente de la politique de garantie du Fonds aux exigences de la réglementation prudentielle et des marchés financiers de son périmètre d'activités ;
- Assister le Comité de Gouvernance et de Rémunération dans la mise en œuvre efficace et la vulgarisation des meilleures pratiques de gouvernance du Fonds.

Profil recherché

- Avoir un diplôme de niveau BAC + 5 dans l'un des domaines suivants : Banque, Economie, Finance, Gestion d'entreprise, Management, Droit des Affaires, Statistiques, Planification, Gestion de projets ou équivalent ;
- Disposer d'une expérience d'au moins douze (12) années après qualification ou une expérience comparable dans un cabinet d'audit ou financier international ou réputé ;
- Avoir dix (10) ans d'expérience ou une expérience comparable en tant qu'Administrateur en charge des finances, de la conformité et de l'audit du Conseil d'Administration d'une institution internationale de renom ;
- Avoir de solides connaissances en management stratégique, maîtriser l'outil informatique et les TIC ;
- Maîtriser le français (parlé et écrit) et avoir une bonne connaissance de l'anglais et/ou du portugais (un atout) ;
- Être un ressortissant d'un des 14 Etats membres du FAGACE ;
- Ne pas avoir été Auditeur externe du FAGACE, ni son associé ou son employé pendant les trois (03) dernières années ;
- N'avoir aucune relation importante avec le Fonds et ne pas avoir été employé ou son dirigeant ;
- Ne représenter aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires et ne pas avoir des liens familiaux avec la haute direction du Fonds ou de famille proche d'un membre de direction ;
- Être de bonne moralité et ne pas avoir été inculpé coupable de fraude ou de malhonnêteté reconnu coupable d'une infraction pénale ou déclaré en faillite ou interdit d'exercer en tant qu'Administrateur.

Lieu du poste : Cotonou (Bénin)

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur CV, lettre de motivation rédigée en français datée et signée, les copies certifiées conformes des diplômes à partir du BAC et titres, les coordonnées des différents employeurs, une copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale, une attestation sur l'honneur quant à l'absence de relation avec FAGACE, un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois à l'adresse infotg@africsearch.com en indiquant les références du poste à pourvoir. Pour tout contact +228 22 20 21 04/22 21 37 36. **Date limite de dépôt des candidatures, Lundi 08 Novembre 2021 à 18h00 TU.**

N.B. : Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s par téléphone ou par e-mail.

Retrouvez le descriptif du poste sur www.africsearch.com / www.le-fagace.org.

Augustine Badi, Alain Badi, Alain Mackoundou, Deslianes Dianzinga, Arnaud Dianzinga, Kabu Dianzinga et la famille Nsundi annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur frère, oncle et père, Paul Denguika (professeur à la retraite de l'Université Marien-Ngouabi), le mercredi 20 octobre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à son domicile, sis à Kinsoundi (Armée du Salut, croisement de la rue Mampouya-Patrice et l'avenue de Minvoumba). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Yanick Mbouma, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Ali, Yandza, Ongouya et Koubatsanga informent les parents, amis et connaissances du Congo et de l'étranger du décès de leur frère, père et oncle, le colonel Guy Jean-François Ali Yandza, survenu le samedi 23 octobre à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au n°39, de la rue Bacongo, à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

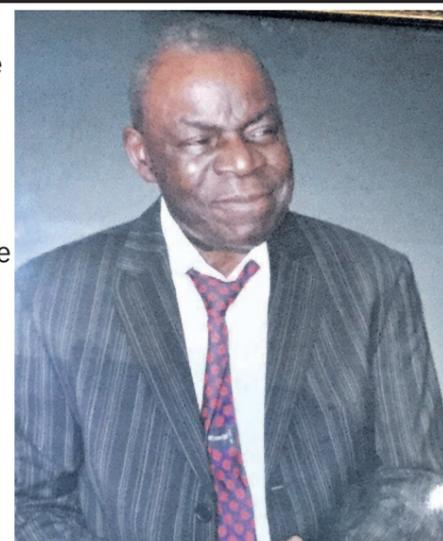


NÉCROLOGIE

Siméon Ntsayouolo, agent des Dépêches de Brazzaville, Germaine Ontango, Barnabé Ngami, Arsène yvon Ntsayouolo, la famille et monsieur Siméon Ntsayouolo annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur épouse, mère, grand-mère Albertine Mabouolo, survenu le 31 octobre 2021 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°4 de la rue 5 février à Mikalou 2. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Brice Bakouma, agent des Dépêches de Brazzaville et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, oncle et grand-père David Bakouma, survenu le 1^{er} novembre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à son domicile, sis n°550, rue Nkô, au Plateau des 15 ans, à côté de l'église Mayangui. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Nestor N'Gampoula, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Paul Itoua, François Oko, les enfants Ondongo-Ondélé et Otto Ngambé ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fille, mère, sœur et belle-sœur Ondongo-Ondélé Émilienne Françoise, survenu le 24 octobre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à Makabandilou, arrêt de bus Terre jaune (2^e parcelle après le goudron). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Les Familles Ngarila et Yamba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fille, belle-fille, mère et sœur, Divine Céleste Matondo, survenu le 1^{er} novembre au CHU de Brazzaville des suites de maladie. La veillée mortuaire se tient au n°37 de la rue Zonzo à Mouhomi, sur l'avenue de l'Étage. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

Charline Effah forme des jeunes à l'écriture

Sur invitation de l'Institut français du Congo (IFC), l'écrivaine franco-gabonaise résidant en France a séjourné dans la ville océane où elle a animé, du 27 au 30 octobre, des ateliers d'écriture, un master class de slam ainsi qu'une conférence littéraire.

Les activités ont réuni des jeunes qui fréquentent les points-lecture mis en place par l'IFC dans différents quartiers ainsi que ceux de la place qui s'intéressent à l'écriture. Pendant quatre jours, ils ont échangé avec la romancière, poétesse et chanteuse, Charline Effah, à l'IFC et acquis, à travers deux ateliers d'écriture, des notions sur la manière d'écrire un récit autobiographique (tout en maintenant une certaine distance pour que le lecteur n'ait pas l'impression que c'est de l'exhibitionnisme) et la construction des personnages attachants. Le master class de slam a permis aux jeunes slameurs de travailler sur des extraits des romans de Charline Effah et voir comment les mettre en scène.

L'écrivaine a aussi animé une conférence littéraire, qu'elle considère comme une conférence hybride, sur un projet intitulé «Transcendances» combinant différentes disciplines (slam, danse, écriture, vidéo). Le public a suivi, entre autres, le travail réalisé au cours du master class de slam, et des ateliers d'écriture ainsi que le petit film sur lequel l'écrivaine a travaillé au Gabon et en France, un film qui parle du pouvoir des mots qui guérissent des maux. Charline Effah a expliqué : «Ce film montre comment les mots nous réparent, comment les mots qu'on chante,



Charline Effah, assise au centre, et les jeunes lors des ateliers d'écriture à l'IFC

qu'on scande, permettent de pénétrer nos failles et amener à transcender nos blessures». Après l'IFC, la romancière a aussi animé deux autres ateliers, le 30 octobre, aux points-lecture du siège de

tier Mpaka (arrondissement 6 Ngoyo) et du siège du Réseau africain pour une jeunesse solidaire (RAJS) à Tié-Tié, troisième arrondissement.

La romancière s'est réjouie de constater que l'écriture

bon nombre d'entre eux ne rencontrent pas facilement des écrivains, pour avoir des conseils qui leur seront nécessaires pour aborder l'acte d'écrire. Par ailleurs, elle a bien apprécié le travail des

«Ce film montre comment les mots nous réparent, comment les mots qu'on chante, qu'on scande, permettent de pénétrer nos failles et amener à transcender nos blessures».

l'Association de Mpaka pour l'intégration et le développement (AMID) situé au quar-

tier Mpaka pour l'intégration et le développement (AMID) situé au quar-

participants. «Dans l'espace francophone, on pense souvent que l'écriture est un

don, qu'on naît écrivain. On ne nous dit pas qu'il est possible d'apprendre à écrire. Les échanges avec ces jeunes ont ouvert certaines possibilités en eux et ils sont satisfaits. Ils m'ont fourni des productions qui sont déjà satisfaisantes et je les ai vraiment encouragés car j'ai vu qu'ils ont déjà la fibre en eux », a-t-elle déclaré. Née au Gabon et résidant en France où elle a obtenu son diplôme en littérature francophone, Charline Effah est auteure de trois romans, à savoir «Percées et chimères» publié aux éditions Jet d'encre en 2012 ; «N'être», paru en 2014 aux éditions La Cheminante et «La danse de Pilar» paru toujours aux éditions La Cheminante en 2018. L'écrivaine travaille actuellement sur son quatrième roman dont le titre provisoire, a-t-elle confié, est «Les flamboyantes».

Satisfaite de son séjour de travail à Pointe-Noire, elle s'est dite frappée par l'accueil qui lui a été réservé dès l'aéroport. «Cette chaleur, j'en avais vraiment besoin, elle m'a aussitôt sortie du stress des préparatifs du voyage. Je me sens bien dans cette ville et je suis contente d'être là», a-t-elle lancé, souriante et les bras ouverts comme si, du 2e niveau de l'IFC où elle se trouvait, elle voulait embrasser cette ville océane qui se déploie devant elle. Peut-être l'inspirera-t-elle.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

SANTÉ

Les leaders communautaires s'imprègnent des problèmes du couple mère-enfant

Une session de formation à l'intention des leaders communautaires a été organisée, du 1er au 2 novembre, sur la prévention des problèmes mère-enfant.

Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population en général et la protection des droits du couple mère-enfant, en particulier, l'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF), en partenariat avec les organisations de la société civile Association nationale pour l'éducation prénatale, Association de promotion de prestation des soins de santé, Cercle d'action pour la promotion du bien-être social ont initié l'atelier à l'intention des

leaders communautaires des trois aires des Centres de santé intégrés (CSI) pilotes du département de Pointe-Noire. Il s'inscrit dans le cadre du projet Mama na mwana qui bénéficie de l'appui financier de l'Agence française de développement. Préoccupées par la situation sanitaire du couple mère-enfant, les organisations de la société civile de santé de la plateforme « Mama na mwana » se proposent d'apporter leur contribution à la résolution des multiples

problèmes auxquels il est confronté dans le département de Pointe-Noire, a expliqué Jean-Pierre Mousongo, coordonnateur du projet. Ainsi, une quinzaine de leaders communautaires proches des aires de santé des CSI PK8, Côte matève, Anne-Marie-Javouhet ont reçu cette formation pour qu'à leur tour, ils puissent sensibiliser les femmes sur la prévention des problèmes du couple mère-enfant mais aussi animer des campagnes de sensibilisation dans leurs

aires de santé respectives. Assurés par Prosper Dzinga, épidémiologiste-gestionnaire des programmes de santé, ces enseignements ont été axés sur les questions de prise en charge multidimensionnelle du couple mère-enfant. Ils permettront aux leaders communautaires, entre autres, de donner des conseils de suivi de la grossesse et de surveillance nutritionnelle aux filles adolescentes, femmes enceintes, allaitantes et mère enfants; d'animer des séances de sensibilisation

sur l'alimentation de l'enfant avec les mères des enfants de 0 à 6 ans; d'aider les mères à identifier les signes des cas de malnutrition chez les enfants de 0 à 6 ans; d'intégrer les messages clés à apporter aux mères en matière de suivi de la grossesse et de suivi nutritionnel des enfants de 0 à 6 ans. Signalons que c'est depuis septembre 2020 que l'ACBEF et les organisations partenaires assurent la mise en œuvre du projet Mama na Mwana.

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

Fernand Mayembo et la Fécofoot sanctionnés

Au total, dix mille francs suisses, soit plus de six millions de francs CFA d'amende infligée par la Commission de discipline de la Fédération internationale de football association (Fifa) ont été requis contre le Congo après les incidents survenus au terme du match du 9 octobre dernier à Lomé, opposant, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde, les Eperviers du Togo aux Diables rouges du Congo.

Fernand Mayembo et la Fédération congolaise de football (Fécofoot) ont été fixés sur leur sort. Ils ont été durement sanctionnés par la Commission de discipline de la Fifa. Le capitaine des Diables rouges a été doublement sanctionné par cette commission. Il a, en effet, écopé d'une suspension ferme de quatre matches puis d'une amende de 5 000 francs suisses soit (3 109 000 francs CFA). Il manquera donc les deux dernières rencontres des Diables rouges de ce mois de novembre, respectivement contre la Namibie et le Sénégal comptant pour les cinquième et sixième journées; deux matches sans enjeu pour le Congo déjà éliminé de la course à la qualification pour le mondial. Le défenseur congolais manquera aussi les deux prochaines rencontres des



Fernand Mayembo (dossard 4) aux prises, ici, avec le Sénégalais Keita Baldé Adiac

éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2023. Un coup dur pour les Diables rouges par rapport à l'importance du joueur dans le groupe. Le capitaine du onze national, faut-il le rappeler, avait écopé d'un carton rouge en

toute fin du match du 9 octobre au stade de Kegué, à Lomé, opposant les Eperviers du Togo aux Diables rouges du Congo, dans le cadre de la troisième journée des éliminatoires de la Coupe du monde (Qatar 2022), pour un comporte-

ment anti-sportif envers l'arbitre guinéen, Ahmed Sékou Touré, précise le rapport de la Commission de discipline de la Fifa, publié le 1er novembre. Les deux sélections avaient fait jeu égal d'un but partout. Mais le joueur congolais,

dans sa peau de capitaine, avait contesté la décision de l'arbitre, lequel avait dans un premier temps accordé un penalty en faveur des Congolais à la 80e mn, avant de revenir sur cette décision après avoir consulté son premier assistant. Le dernier estimant qu'il n'y avait pas main.

Furieux, Fernand Mayembo avait tenu des propos que l'arbitre n'a pas pu digérer, raison pour laquelle il a été sévèrement puni. La Fécofoot n'a pas été épargnée par la sanction. Elle doit aussi payer une amende de 5 000 francs suisses car, selon le rapport de la Commission, les Congolais avaient boycotté la conférence de presse d'après match, mais aussi cassé des vitres et défoncé les portes des vestiaires du stade de Kegué, après la rencontre.

James Golden Eloué

PARIS

Le prestigieux prix Goncourt français attribué à un écrivain sénégalais

Il faisait figure de favori. Le mercredi Mohamed Mbougar Sarr a remporté le prix Goncourt, avec «La plus secrète mémoire des hommes».

A 31 ans, le jeune lauréat devient le premier écrivain d'Afrique subsaharienne à être distingué par le plus prestigieux des prix littéraires français. «Je ressens beaucoup de joie. Tout simplement», a-t-il déclaré à l'annonce de ce prix se disant «très reconnaissant» et «heureux».

Le président de l'Académie Goncourt, Didier Decoin, qui n'avait pas caché son admiration pour le roman de Mohamed Mbougar Sarr, a salué un très beau livre et un hymne à la littérature. Un roman qui inspire de l'histoire de l'écrivain malien Yambo Ouologuem, premier auteur africain de langue française à recevoir, en 1968, le Prix Renaudot pour «Le Devoir de violence».

Né en 1990 à Dakar, Mohamed Mbougar Sarr a fait ses classes préparatoires littéraires en France dans un lycée de Compiègne près de Paris puis a intégré la prestigieuse Ecole des hautes études en sciences sociales. Ses recherches ont porté sur la grande voix de la littérature africaine et chantre de la «négritude», Léopold Sedar Senghor. Il vit aujourd'hui à Beauvais, au nord de la capitale française.

En septembre dernier il déclarait à l'AFP : «J'ai eu beaucoup de chance, d'avoir été soutenu : ce n'est pas le cas de tous les écrivains africains. Ni de tous les écrivains tout court ! Je suis bien conscient qu'être un écrivain africain publié en France peut être compliqué, comme pour tous ceux qui viennent d'une marge. Mais c'est en train de changer. Que la littérature africaine reste largement à connaître, c'est aussi une chance pour elle».

Edité par les Editions Philippe Rey, l'auteur qui a publié quatre livres est entré en littérature à 24 ans, avec «Terre ceinte», publié par Présence africaine.

Le prix Goncourt, décerné par un jury de sept hommes et trois femmes, rapporte un chèque de 10 euros, mais il garantit des ventes en centaines de milliers d'exemplaires.

Julia Ndeko

DÉPARTEMENT DES PLATEAUX

Club les élites opte pour la vulgarisation du jujitsu

Le responsable du jujitsu, club Eben Ezer de Brazzaville, Me Ted Mavoungou, a récemment effectué un déplacement à Ngo pour mettre en place le tout premier club de ce sport de combat dans le département des Plateaux, Jujitsu club les élites.



Déterminé à faire vivre le jujitsu, sur toute l'étendue du territoire national, le maître de judo ceinture noire deuxième dan s'est engagé à partager son expérience à tout amoureux de cet art martial. Pour ce faire, Me Ted Mavoungou visite les localités congolaises pour installer les clubs.

Il pense que c'est une manière d'accompagner les athlètes dans la pratique de l'art. Il estime aussi que les Congolais de l'arrière-pays ont également les capacités de faire

partie de l'équipe nationale. Selon Me Ted, l'objectif de cette initiative consiste à promouvoir cet art martial dans tous les départements du Congo. « Nous devons éviter que les adeptes du Jujitsu de l'intérieur ne restent en marge de la pratique de ce sport de combat. Le Congo est riche, alors nous devons dénicher les talents qui traînent, car ils serviront le pays lors des grandes compétitions », a expliqué Me Ted Mavoungou. Notons qu'avant Ngo, Me Ted

Les adeptes de jujitsu du club les élites/DR Mavoungou s'était rendu récemment à Kinkala, dans le département du Pool, pour lancer un club de jujitsu. Le Jujitsu, littéralement «art de la souplesse», regroupe des techniques de combat qui furent développées par les samourais durant les anciennes époques. Ces techniques enseignaient aux samourais et aux bushis à se défendre, lorsque ceux-ci étaient désarmés pendant un duel ou sur le champ de bataille.

Rude Ngoma